



Projet pédagogique

Activités périscolaires

Restauration scolaire

Table des matières

Présentation de la structure

Les horaires de fonctionnement
Public accueilli

Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Description de l'organisation

Accueil périscolaire du matin
La restauration collective
Accueil périscolaire du soir
Le mercredi

Présentation de l'équipe

Rôles et missions d'un animateur
L'animateur et l'autorité



Introduction

L'accueil de loisirs éducatif de la commune d'Ambutrix est ouvert :

- les temps périscolaires matin et soir les jours d'école,
- les temps méridiens les jours d'école avec une restauration collective,
- à partir de la rentrée scolaire 2020 les mercredis hors vacances scolaires,
- projet d'accueil à construire en centre de loisir pendant les vacances.

Présentation de la structure

L'accueil de loisirs est composé d'un hall d'entrée, de deux blocs sanitaires, d'une cuisine et d'une grande salle avec possibilité de la cloisonner pour organiser plusieurs espaces. Le local est situé à proximité de l'école d'Ambutrix, les groupes peuvent ainsi profiter des espaces extérieurs sans avoir besoin de se déplacer.

Des salles supplémentaires peuvent être mises à disposition par la commune en cas de besoin (salle des fêtes, bibliothèque municipale par exemple).

Les espaces extérieurs peuvent être mis à profit pour proposer des activités intéressantes et variées aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire et/ou au centre de loisirs. La commune bénéficie d'un environnement naturel privilégié, fait à la fois d'espaces aménagés pour le loisir ou le sport et de chemins vicinaux, de sentiers pour les promenades. Le territoire communal pourra être investi sans requérir la signature par les parents d'une autorisation spécifique, car il fait partie de l'environnement de proximité du centre de loisirs et d'accueil périscolaire. Toutes les activités organisées nécessitant le déplacement des enfants fera l'objet d'une vigilance toute particulière de l'équipe encadrante.

Pour l'année 2019-2020, un fonctionnement provisoire est mis en place. Les locaux prévus n'étant pas encore disponibles, les activités périscolaires auront lieu au sein-même de l'école, en accord avec l'équipe enseignante. Une organisation précise est mise en place, afin de permettre la cohabitation harmonieuse des activités scolaires et périscolaires tout au long de l'année au sein de la salle de motricité.

Concernant la restauration, elle aura lieu à la salle des fêtes d'Ambutrix, rue des granges. Le déplacement des enfants entre l'école et la salle des fêtes se fera à pied, sous la surveillance du personnel en charge des enfants sur le temps méridien.

En dehors des deux points précédents concernant les locaux et nécessitant une adaptation provisoire d'un an, le présent projet pédagogique entrera en vigueur dans son intégralité et sera mis en application dès l'ouverture du centre à la rentrée 2019.



Les horaires de fonctionnement

En période scolaire, le rythme des enfants est organisé de la manière suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 8h20	Activités périscolaires	Activités périscolaires		Activités périscolaires	Activités périscolaires
<i>Entre 8h20 et 8h30</i>	<i>Transfert périscolaire - Ecole</i>	<i>Transfert périscolaire - Ecole</i>		<i>Transfert périscolaire - Ecole</i>	<i>Transfert périscolaire - Ecole</i>
8h30 11h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
<i>Entre 11h30- 11h40</i>	<i>Transfert Ecole – Cantine</i>	<i>Transfert Ecole – Cantine</i>	Centre de loisirs Envisagé pour la rentrée 2020	<i>Transfert Ecole – Cantine</i>	<i>Transfert Ecole – Cantine</i>
11h30 13h20	Pause méridienne Repas	Pause méridienne Repas		Pause méridienne Repas	Pause méridienne Repas
<i>Entre 13h20- 13h30</i>	<i>Transfert Cantine - Ecole</i>	<i>Transfert Cantine - Ecole</i>		<i>Transfert Cantine - Ecole</i>	<i>Transfert Cantine - Ecole</i>
13h30 16h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
<i>Entre 16h30- 16h40</i>	<i>Transfert Ecole – Périscolaire</i>	<i>Transfert Ecole – Périscolaire</i>		<i>Transfert Ecole – Périscolaire</i>	<i>Transfert Ecole – Périscolaire</i>
16h40 18h	Activités post scolaires	Activités post scolaires		Activités post scolaires	Activités post scolaires

Public accueilli

L'accueil est destiné aux enfants inscrits à l'école d'Ambutrix.

Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Objectifs travaillés en collaboration avec les Francas de l'Ain

L'enfant acteur de ses loisirs

L'équipe est en permanence à l'écoute des enfants notamment pendant les bilans de journée. C'est à partir des retours des enfants que l'équipe adapte les thématiques et les activités proposées tout au long de la semaine. L'équipe sera force de proposition pour faire découvrir aux enfants de nouvelles activités et de nouveaux savoirs.

Les objectifs éducatifs qui nous semblent essentiels sont :

- favoriser le développement harmonieux de l'enfant
- favoriser l'autonomie
- favoriser la citoyenneté dans un cadre laïc

L'équipe veillera à ce que chaque activité qu'elle mettra en place réponde à ces objectifs.



Des objectifs éducatifs découlent des objectifs pédagogiques. Le directeur met en œuvre des évaluations régulières qui permettent d'ajuster les méthodes de travail et le fonctionnement de la structure. Le projet pédagogique est complété par des projets d'animation élaborés par les animateurs avec l'implication des enfants autant que possible.

Objectifs pédagogiques	Comment ?
Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant	En proposant des activités individuelles
	En proposant des activités collectives
	En adaptant les activités en fonction des capacités de l'enfant, notamment son âge
	En variant les groupes pour s'adapter aux besoins des enfants et des âges (groupes d'âges ou groupes d'envies)
	En aménageant les espaces (calme/dynamique) et des temps d'activités (calme/dynamique)
	En modifiant les temps d'activités pour prendre en compte la fatigue ou le besoin de dépense d'énergie de chacun
Responsabiliser les enfants au sein d'un collectif	En faisant prendre conscience de l'importance du rangement et du respect du matériel, des locaux et de l'environnement
	En favorisant l'entraide et le respect des personnes (enfants et adultes)
	En mettant en place des outils pour favoriser la participation active et engagée des enfants : concertation, choix, élaboration des activités et des projets
	En organisant des jeux collectifs, des jeux de coopération et en permettant aux enfants d'en organiser avec l'appui des adultes
	En permettant l'appropriation et la compréhension de la nécessité de la loi ou de règles de vie en élaborant ces dernières de manière collective et démocratique, et en participant à leur régulation si besoin
Développer la relation entre le centre de loisirs, l'école, le service de restauration et le village	En favorisant le dialogue avec les familles par la mise en place de moyens d'informations en face à face et à distance
	En permettant l'intervention des parents dans les activités ou la valorisation de celles-ci
	En veillant à la qualité de l'accueil des enfants et des parents par la structuration d'un temps spécifique en début ou fin de journée
	En proposant des activités ou des ateliers parents/enfants
	En favorisant le lien avec les projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante
	En favorisant le lien avec les associations du village et la municipalité, afin de faire du centre de loisir un lieu vivant, intergénérationnel et dynamique au sein du village
	En participant avec le service de restauration aux événements à thème au cours de l'année. Ex : semaine du goût.



L'animateur aura soin d'établir **un bilan régulier**, afin d'évaluer le fonctionnement de la structure au regard de ces objectifs.

Description de l'organisation

⇒ Accueil périscolaire du matin :

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h20 dans les locaux du centre de loisirs périscolaire. L'équipe note les arrivées des enfants. Les parents doivent obligatoirement se manifester auprès de la personne en charge du pointage, c'est aussi le moment pour eux de transmettre toutes les informations nécessaires (par exemple l'enfant a mal dormi, l'enfant est triste à cause d'un événement familial, etc). Des jeux de société, des dessins, coloriages et lecture sont proposés. Les enfants sont libres de faire l'activité de leur choix. Ils ont également la possibilité de ne rien faire s'ils le souhaitent pour un réveil en douceur. Les différentes activités que proposeront les animateurs seront choisies en concertation avec les enfants.

A 8h20, les enfants sont accompagnés dans la cour de l'école. Entre 8h20 et 8h30, l'équipe reste un moment avec les enseignants à qui elle indique toute information importante confiée par les familles le matin et transmet les listes d'appel de la cantine pour le midi.

⇒ La restauration collective:

A 11h30, les enseignants confient les enfants de la liste d'appel à l'équipe d'animation en précisant toute absence éventuelle. Une fois l'ensemble des enfants réunis, l'équipe se rend sur le centre de loisirs pour le repas : passage aux toilettes, lavage des mains et installation. Les enfants participent à la mise en place sur les tables des pots d'eau, du pain, des assiettes, des couverts, des serviettes.

L'équipe d'animation sera chargée de veiller au bon déroulement du repas en servant les enfants et en restant vigilante à la sécurité de chacun. Les enfants seront invités à goûter de tout. S'ils n'aiment pas, l'enfant ne sera pas contraint de terminer son assiette. Les parents devront être informés au mieux si leur enfant a peu mangé le midi.

A la fin du repas, il sera demandé à chaque table de débarrasser en faisant une pile d'assiettes, de verres et de couverts, en regroupant les déchets par catégorie (déchets alimentaires, déchets recyclables ou non). Il sera demandé aux enfants de passer un coup d'éponge sur les tables et passer un coup de balai si nécessaire.

A l'issue du repas, l'équipe d'animateurs proposera des activités aux enfants selon un programme établi à l'avance.

A 13h20, les enfants sont confiés à nouveau à l'équipe enseignante avec les listes d'appel des enfants pour le périscolaire du soir. Entre 13h20 et 13h30, l'équipe encadrante du périscolaire prend le temps de communiquer toute information importante à l'équipe enseignante.



Dans le temps méridien, de nombreuses valeurs et savoirs peuvent être transmis aux enfants:

Hygiène et santé

- comprendre le pourquoi de la nécessité de se laver les mains avant et après le repas
- manger proprement
- l'équilibre alimentaire
- la nécessité du temps calme après le repas

Éveil sensoriel au goût

- des menus équilibrés et variés
- jouer avec les couleurs
- jouer avec les parfums, les saveurs...
- les présentations
- goûter de tout et éveiller son sens critique

Des apprentissages :

- se servir des couverts
- se servir dans le plat
- couper sa viande
- manger lentement
- être vigilant à ne pas faire trop de gâchis

Vie collective et socialisation

- partager
- s'entraider
- rester calme
- demander de l'aide
- respect de l'autre, s'écouter
- la possibilité de choisir sa table qui peut être différente chaque jour

⇒ Accueil périscolaire du soir

A la fin de l'école à 16h30, les enseignants confient les enfants de la liste d'appel à l'équipe d'animateurs en précisant toute modification éventuelle. Une fois l'ensemble des enfants réunis, l'équipe se rend sur le centre de loisirs pour prendre le goûter collectivement, goûter qu'ils auront apporté de la maison : passage aux toilettes, lavage des mains. Les enfants participent au ramassage des déchets et au nettoyage éventuel des tables.

L'équipe proposera ensuite des activités aux enfants selon un programme établi à l'avance en fonction de leurs envies. Les parents pourront récupérer leur enfant jusqu'à 18h, selon les horaires précisés dans le règlement. L'équipe note les départs des enfants.

Pour rappel, dans le cadre de la déclaration d'un centre de loisirs périscolaire, il ne peut y avoir d'aide aux devoirs ni aux leçons.

Le mercredi

L'accueil du mercredi sera effectif à la rentrée 2020.



Rôles et missions des animateurs :

- 1) **Organisateur du vivre-ensemble**, l'animateur crée les conditions pour que les enfants découvrent et s'approprient la vie collective et fasse l'expérience de la démocratie. Il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés. Il veille à ce que les relations instaurées au sein de l'accueil de loisirs garantissent un climat propice au bien-être et à l'épanouissement de chacun. Il favorise l'expression de toutes les potentialités, suscite la participation de chacun, encourage et accompagne la prise de responsabilités. Dans cette perspective, il crée du lien avec les partenaires et les familles. Il est un acteur essentiel de la vie communale en s'inscrivant dans une démarche de communication, de bonne entente et de collaboration avec les acteurs de la vie scolaire, municipale et associative.
- 2) **Organisateur d'activités ludiques et initiateur de découvertes**, l'animateur privilégie le jeu et crée les conditions qui vont permettre le déclenchement de l'activité. Il donne du sens aux activités qu'il initie en référence à un projet pédagogique qu'il a contribué à élaborer au sein de l'équipe.
- 3) **Précurseur et accompagnateur de projets d'enfants et d'adolescents**, l'animateur encourage les enfants dans la formulation et la réalisation de leurs projets. Pour cela, il crée des espaces d'expression, d'échanges et de concertation. Il accompagne les enfants dans la découverte des ressources de leur territoire et les invite à explorer de nouveaux espaces, de nouvelles pratiques, pour aiguïser leur curiosité et faire naître de nouveaux projets.
- 4) **Membre responsable d'une équipe solidaire**, l'animateur fait partie d'une équipe au sein de laquelle différents rôles complémentaires sont assumés, dans un esprit de solidarité. Il agit en cohérence avec les autres intervenants et en se référant à la réglementation des accueils collectifs de mineurs et au projet pédagogique. Il se positionne en tant que membre actif d'une équipe.
- 5) **Promoteur de l'accueil de loisirs**, l'animateur participe aux actions qui visent à faire connaître son action aux habitants du territoire et en tout premier lieu aux parents des enfants accueillis. Il contribue à la recherche d'intervenants qui viendront enrichir les projets.
- 6) **Individu en constante évolution**, l'animateur cherche en permanence la cohérence entre ses intentions et ses pratiques. Pour cela, il évalue en permanence son action, avec l'aide du directeur ou au sein de l'équipe. Son engagement dans l'action éducative lui donne l'occasion de partager ses compétences, savoirs et passions dans divers domaines et lui offrir la possibilité de conquérir une autonomie, de s'affirmer et de privilégier ainsi sa propre insertion sociale.

L'animateur et l'autorité :

L'animateur, en choisissant d'animer et d'encadrer des groupes d'enfants, engage sa responsabilité et, de ce fait, il est en position d'autorité sur les enfants qui lui sont confiés. L'animateur est garant des règles de vie collective, de la sécurité et du bien-être des enfants. L'animateur n'est pas un copain ni un grand frère et doit savoir garder la distance lui permettant d'assumer pleinement son rôle.

Faire preuve d'autorité, ce n'est pas être autoritaire. L'autorité est un acte de compréhension et de respect mutuel entre les individus. L'animateur agit de façon responsable et affirme son autorité de manières différentes. Il fait en sorte que les règles explicites soient posées en y associant les enfants, et il s'assure que celles-ci soient bien comprises de tous. Il relève tout manquement aux règles, rappelle régulièrement le cadre et il rend chacun responsable du respect de ce cadre.



Conclusion

Le projet pédagogique est un support de travail mais aussi un outil pour le bon fonctionnement de la structure. Il garantit le bien-être des enfants et de leurs encadrants durant les temps de loisirs et de restauration.

Le projet pédagogique évolue dans le temps. L'ensemble des acteurs (animateurs, parents, enseignants, agent d'entretien) peut y contribuer. Le projet pédagogique doit être transmis aux animateurs et aux parents. Il sera également transmis à l'équipe enseignante et aux associations du village afin que chacun puisse se saisir des opportunités de collaboration qu'il offre.

Le présent projet a été adopté en conseil municipal en date du 20 juin 2019.